



**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan stratégique 2025-2030 incluant la planification
liée à la réussite**

du Cégep de Sainte-Foy

Septembre 2025

Introduction

Le Cégep de Sainte-Foy est un établissement d'enseignement collégial public situé dans la région de la Capitale-Nationale. Le *Plan stratégique 2025-2030* du Cégep a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 16 juin 2025. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en août de la même année.

Évaluation du plan

La Commission a évalué le *Plan stratégique 2025-2030* lors de sa réunion tenue le 24 septembre 2025. L'évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le cadre de référence de l'évaluation des plans stratégiques incluant la planification liée à la réussite des cégeps, publié par la Commission¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les éléments essentiels d'un plan ainsi que les modalités et les critères d'évaluation de ce plan.

L'intégration de la planification liée à la réussite

Le plan intègre une planification particulière en vue de l'amélioration de la réussite des étudiants par l'entremise de plusieurs orientations touchant les trois axes du plan de réussite. Ainsi, 15 objectifs portent directement sur la réussite et 11 la favorisent de manière indirecte.

La période couverte par le plan

La période couverte par le plan est de cinq ans, soit de 2025 à 2030.

La vision

Le plan présente un énoncé de vision qui consiste à inspirer, innover, influencer et performer en plaçant la personne étudiante au cœur des actions du Cégep. L'énoncé de vision est cohérent avec la mission et les valeurs organisationnelles de l'établissement.

Les constats et enjeux

Le plan présente des constats et enjeux résultant de l'analyse actuelle de la situation du Cégep quant à son environnement interne et externe, incluant les caractéristiques de sa population étudiante. En outre, le plan indique que son élaboration repose sur des consultations menées auprès de la communauté du Cégep, de ses parties prenantes et de ses principaux partenaires externes. Un bilan de l'atteinte des objectifs du plan stratégique précédent, incluant une analyse des principaux indicateurs de réussite ainsi qu'une analyse organisationnelle de la réussite, a enrichi l'analyse de la situation.

1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. [Évaluation des plans stratégiques incluant la planification liée à la réussite des cégeps – Cadre de référence](#), mai 2024, 22 pages.

Les orientations

Le plan présente 3 axes desquels découlent 10 orientations en lien avec la vision que le Cégep s'est donnée et avec les constats et enjeux qu'il a retenus. Les orientations visent notamment à favoriser la santé, la sécurité et le bien-être de la communauté, à soutenir efficacement la population étudiante dans la diversité de ses besoins et à développer une culture d'amélioration et d'innovation.

Les objectifs, les indicateurs et les cibles

En lien avec les orientations retenues, le plan comporte 30 objectifs. La plupart des objectifs sont formulés en termes de résultats attendus et sont associés à au moins un indicateur pertinent permettant d'en apprécier la progression. Les autres font davantage état des moyens à mettre en œuvre que de l'impact recherché par leur atteinte. Tous les indicateurs sont accompagnés d'une cible à atteindre, la valeur initiale étant précisée pour environ la moitié d'entre eux. La Commission **invite** le Cégep à s'assurer que tous les objectifs de son plan sont formulés en termes de résultats attendus et que les objectifs revus soient associés à au moins un indicateur pertinent accompagné d'une cible à atteindre au terme du plan.

Les moyens et le suivi de leur mise en œuvre

Le plan décrit, pour chaque objectif, les projets ou les moyens à mettre en œuvre. Chacun d'eux est sous la responsabilité d'une direction porteuse responsable de transmettre annuellement à la Direction générale les informations relatives à la performance attendue. Le plan présente également le mécanisme de mise en œuvre du plan stratégique qui s'appuie notamment sur le plan d'action institutionnel annuel et les plans de travail des directions, des départements et des programmes. Le plan prévoit que ces différents plans de travail feront l'objet d'une reddition de comptes annuelle, assurant ainsi le suivi de la mise en œuvre des projets ou moyens prévus.

L'évaluation de l'atteinte des objectifs

Le plan décrit les mécanismes permettant de faire le suivi des résultats obtenus. Il présente un schéma du suivi des résultats en mode amélioration continue, incluant un suivi de la performance des indicateurs stratégiques à long terme, un suivi des indicateurs tactiques à moyen terme et un suivi des indicateurs opérationnels à court terme. En outre, le plan prévoit qu'une reddition de comptes annuelle sera réalisée par la Direction générale sur la base des bilans produits par les directions responsables des projets ou des moyens retenus. Toutefois, il n'est pas clair que cette reddition de comptes permettra de comparer les résultats obtenus avec les résultats attendus et, le cas échéant, d'expliquer les écarts observés. La Commission **suggère** donc au Cégep de compléter la description de son

mécanisme de suivi des résultats en s'assurant qu'il permette d'évaluer la progression vers l'atteinte des objectifs sur la base des indicateurs et des cibles établis dans le plan.

L'actualisation du plan

Le plan décrit le mécanisme permettant d'y apporter des modifications afin qu'il soit actualisé. Il indique que la Direction générale doit soumettre toute version actualisée aux instances décisionnelles, avant d'être réacheminée à la Commission et d'être diffusée publiquement.

La diffusion

Le plan indique qu'il est rendu public sur le site Web du Cégep. Il précise également que les éléments de la planification liée à la réussite sont communiqués aux étudiants et aux membres du personnel de manière claire et accessible.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge **satisfaisant** le plan stratégique du Cégep de Sainte-Foy. Ce plan répond presque entièrement aux critères (conformité, cohérence, clarté). Sa mise en œuvre devrait contribuer à l'atteinte de ses objectifs dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

La Commission suggère au Cégep de compléter la description de son mécanisme de suivi des résultats en s'assurant qu'il permette d'évaluer la progression vers l'atteinte des objectifs sur la base des indicateurs et des cibles établis dans le plan. Elle l'invite également à s'assurer que tous les objectifs de son plan sont formulés en termes de résultats attendus et que les objectifs revus soient associés à au moins un indicateur pertinent accompagné d'une cible à atteindre au terme du plan.

Le jugement et les avis émis dans ce rapport remplacent ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Claudia Pilote

COPIE CONFORME CERTIFIÉE